

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27 et grande rue Mercière, 32, au 2.  
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGUVE DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

## AVIS.

Les ateliers de notre imprimerie étant fermés le dimanche de Pâques, le CENSEUR ne paraîtra pas lundi.

Lyon, 26 mars 1842.

## REVUE DE LA SEMAINE.

Quelle que soit la question qui occupe le pays, quelque graves que puissent être les intérêts qu'elle implique, tant que nous aurons à la tête des affaires des hommes comme M. Guizot, il faut s'attendre à voir question et intérêts subordonnés à la position ministérielle; en d'autres termes, il faut être bien persuadé qu'en tout état de cause les intérêts du cabinet passeront avant les intérêts du pays. Peu de questions industrielles ont ému la France autant que la question des sucres, et cela se comprend. Pour la première fois, le pouvoir est appelé à se prononcer entre deux industries dont l'une a été d'abord l'auxiliaire de l'autre et qui plus tard sont devenues rivales, en s'appuyant chacune sur des éléments différents. L'industrie indigène a puis naissance dans les privations que nous imposait la guerre; le temps lui manqua pour atteindre aux perfectionnements auxquels elle était appelée, auxquels elle est arrivée depuis. Les colonies, dont nous étions séparés de fait par le blocus de nos ports par les croisières anglaises, ont repris leur importance et ont permis à notre marine marchande de se développer, de grandir. Ainsi, durant la guerre dont l'éventualité nous menace toujours, l'industrie indigène peut seule fournir aux besoins de la consommation; durant la paix, l'industrie coloniale est à demi étouffée par la concurrence: toutes deux languissent de pléthore. Tel est l'état de la question. Convient-il aujourd'hui de supprimer l'une ou l'autre industrie? Faut-il, en cas de guerre, imposer au pays la privation d'une denrée devenue de première nécessité, se condamner à des sacrifices immenses pour rétablir une industrie qu'on aura détruite à prix d'argent? Faut-il, dans le cas où la paix se prolongerait heureusement, restreindre les opérations de nos ports de mer, amoindrir l'importance de notre marine marchande? Voilà ce qu'il s'agissait de décider.

La question était grave, et nous n'en dissimulons pas les difficultés; mais plus les questions sont importantes, plus il est nécessaire de les trancher promptement afin de fixer les intérêts qui se combattent, plus il importe de ne pas prolonger un antagonisme ruineux. Le ministère, dit-on, a adopté le principe de la suppression de l'industrie indigène, moyennant indemnité. Avant de nous demander pourquoi il n'ose pas proposer la loi sur les principes de laquelle il est fixé, disons nettement qu'il nous semble entrer dans une voie fatale. L'existence de l'industrie sucrière indigène est-elle un bien ou un mal? Elle est un bien réel, un bien général. Elle n'est qu'un mal relatif, par rapport à nos colonies, l'Europe étant placée dans un état de paix qui ne saurait être permanent, quelque désirable que puisse être son maintien. Supprimer cette industrie au profit de colonies dont la possession n'est pas assurée, c'est créer en leur faveur un monopole qui peut coûter un jour bien cher à la France; et s'il est indispensable de créer un monopole, nous aimerions mieux voir établir celui qui, sans détruire la production indigène, la limiterait de manière à ne pas étouffer les colonies, tout en forçant celles-ci à produire à des conditions plus avantageuses.

Mais ce principe de la suppression moyennant indemnité, pourquoi le cabinet n'ose-t-il pas l'avouer? pourquoi ne vient-il pas demander à la chambre de le sanctionner? Parce que le budget présente déjà un déficit; parce que les fortifications absorbent au-

delà de ses ressources, et qu'en venant demander au pays un nouveau sacrifice il redoute un échec qui compromettrait son existence; parce que surtout les propriétaires dans les champs desquels on cultive la betterave, et qui retirent de leurs fermages deux cinquièmes de plus qu'autrefois, se prononcent contre une mesure qui réduirait leurs revenus et menacerait de voter d'une manière hostile dans les prochaines élections. Ce n'est pas devant la proclamation d'un principe dangereux que le ministère hésite, c'est devant une demande qui peut lui être fatale. Mais, pendant ce temps, le mal grandit. Les fabriques qui s'attendent à être supprimées prennent de l'extension; en sorte qu'au moment de la suppression l'indemnité devra être plus considérable. Les colonies, qui attendent une solution, voient se perpétuer leur état de malaise et ne font nul effort pour s'arracher au marasme qui les tue; l'incertitude, le plus dangereux peut-être de tous les maux en pareille matière, se prolonge aux dépens des intéressés.

Cependant les ports de mer protestent, les chambres de commerce se démettent de leurs fonctions et donnent ce singulier spectacle que des corps essentiellement subordonnés prétendent aujourd'hui, sous le rapport des intérêts matériels, imposer la loi au gouvernement qu'ils ont soutenu dans son abandon des intérêts politiques du pays. Le cabinet lui-même est divisé. Le ministre du commerce, contraint de manquer à ses promesses, offre sa démission, puis reprend son portefeuille et s'associe de nouveau à une politique qu'il condamne; en sorte que l'anarchie est en réalité partout, qu'il n'y a plus que l'ombre d'un gouvernement.

Pendant que les intérêts froissés résistent avec tant de vivacité, pendant que le ministre du commerce donne sa démission, puis la retire, étouffant ainsi le cri de sa conscience sous l'intérêt particulier du cabinet, les agents de l'autorité commencent de toutes parts les tripotages électoraux. A quoi le ministère pourrait-il devoir un triomphe dans les élections, sinon à des manœuvres, quand il recule devant toutes les questions qui intéressent le pays, quand il compromet à l'extérieur tout ce qui fait la grandeur et la force d'un peuple? Ces gens-là ont tout sacrifié; la dignité nationale dans le traité sur le droit de visite, l'influence extérieure de la France dans la question d'Orient et les affaires d'Espagne, la liberté dans les fortifications, la pensée dans le remaniement du jury, la garde nationale par des dissolutions ou des refus d'exécuter la loi, la liberté individuelle par des arrestations préventives, tout jusqu'aux intérêts matériels au nom desquels ils gouvernent. Ils ne peuvent plus s'appuyer sur rien de ce qui est cher au pays, ni leur reste donc que la corruption vis-à-vis des individus, et ils l'emploient comme moyen de gouvernement. Aujourd'hui ils s'adressent aux influences électorales; les feuilles ministérielles des départements sont pleines d'annonces de faveurs faites aux communes, aux arrondissements, sur la recommandation des députés dont on désire la réélection, petites réclames destinées à soutenir le ministère. C'est ainsi qu'en apprenant aux hommes à mettre leurs intérêts particuliers au-dessus des grands intérêts du pays, on tarit dans leurs cours toute source de grandeur, de dignité, d'actions nobles et généreuses; c'est ainsi qu'on puise des moyens de gouvernement dans les passions les plus étroites, qu'on réduit les sentiments les plus élevés à n'être plus que de déplorables calculs.

Cette politique a porté ses fruits; l'apathie, le découragement se manifestent dans la partie saine du corps électoral, tandis que la corruption fait d'un autre côté des progrès incessants. L'opposition de la chambre se ressent de cet état de torpeur dans lequel s'endort le pays; elle s'annihile, comme pour ne pas être au-dessus du triste niveau de ce corps électoral qui a perdu toute énergie

pour la résistance. Elle ne peut vivre que par la parole, elle garde le silence. Elle ne peut subsister que par le combat, elle laisse se rouiller ses armes. Elle ne peut soutenir que par le travail, elle se renferme dans l'inaction. Pendant que le cabinet se prépare et manœuvre, elle ne donne aucun signe de vie. Elle n'a pas même formé de comité pour tenter une lutte, basée sur des sentiments généraux et dès lors avouable, contre les manœuvres corruptrices. A peine y aura-t-il à la fin de la session quelques comptes-rendus isolés qui s'adresseront à un collège et non à la France, à un arrondissement et non au pays, et qui, par conséquent, passeront inaperçus, sans exercer aucune grande influence sur le corps électoral.

Cependant, ces manœuvres d'un côté, cette apathie de l'autre, ne rassurent pas encore complètement le pouvoir; il sent tellement que M. Guizot est antipathique à la nation qu'il prépare une comédie destinée à tromper le pays, mais qui ne sera jouée que si l'on en reconnaît la nécessité. La conduite du cabinet dans la déplorable question du droit de visite a ému le pays tout entier, a soulevé toutes les opinions; l'affaire des sucres a irrité de graves intérêts. Si au moment des élections ce retentissement de la dignité nationale froissée se fait encore sentir, si les plaintes des intérêts n'ont pas cessé, si enfin on craint un échec, M. Guizot se retirera; on fera une légère conversion vers le centre gauche, le pays applaudira et votera, et la comédie sera jouée. Il y aura un homme de moins dans le cabinet, mais le système ne changera pas; on profitera de la première occasion qui se présentera pour rendre à M. Guizot la position qu'il aura quittée un moment, pour mieux assurer le succès de la manœuvre, et on marchera avec une chambre nouvelle.

Voilà ce qu'on veut faire. Voilà pourquoi les préfets sont aujourd'hui occupés à préparer les manœuvres, à sonder l'opinion; le résultat de leurs rapports indiquera au pouvoir la marche qu'il devra suivre. Voilà ce qu'on appelle gouverner. N'est-ce pas bien noble, bien élevé, bien digne de la France? K.

## PROJETS DE LOIS SUR L'EXPROPRIATION DES CANAUX.

Si nous avions une représentation véritablement nationale, jalouse de conserver à notre patrie le rang qui lui appartient et qu'elle a jusqu'ici occupé parmi les peuples, possédant l'intelligence des principes qui doivent dominer désormais la conception et l'exécution des grands travaux d'utilité publique, nous serions sans inquiétude sur l'avenir des projets de loi dont la discussion s'est ouverte devant la chambre des députés dans la séance du 23 mars.

Mais nous craignons bien, grâce aux exigences des intérêts individuels si honteusement caressés par la politique rétrograde qui depuis douze ans gouverne les affaires de la France, que cette chambre n'apporte encore aujourd'hui dans la grave question de l'expropriation des canaux, pendant depuis 1839, un vote d'ajournement; du moins les obsessions et les prétentions qui se sont fait jour partout, de la part des intérêts financiers, dans cette grande et nationale question des chemins de fer, si timidement et si incomplètement mise à l'ordre du jour par le gouvernement, nous donnent-elles le droit de redouter cette fâcheuse issue.

Les lois de 1821 et 1822 qui réglèrent la création et l'exploitation des canaux excitèrent alors à juste titre les défiances de l'opinion publique sur les tendances rétrogrades de la Restauration; celle-ci avait évidemment pour but la reconstitution des grandes fortunes territoriales. Mais ces lois, nous devons le dire, avaient aussi leur côté national; elles se reliaient aux lois sur les douanes de la même époque; elles en étaient en quelque sorte le corollaire obligé. Développer l'industrie française, la mettre en état de riva-

## FEUILLETON DU CENSEUR.

## ROSE ET BLANCHE. (1)

(Suite et fin.)

Il y avait peu de temps que Wilhelm s'était assoupi, lorsqu'un cri aigu le réveilla en sursaut. Il se dressa de toute sa hauteur. Les enfants étaient assis sur le lit. Ils avaient les lèvres blanches et les yeux enflammés. Geneviève dormait paisiblement sur sa chaise à côté d'eux.

— Qu'y a-t-il? qu'y a-t-il? demanda le père.

— C'est là, là, dirent les enfants avec égarement en désignant la fenêtre. Les rideaux se sont mis à danser.

Le père s'approcha de la fenêtre; il examina attentivement tous les objets qui l'environnaient et particulièrement les rideaux qui avaient dansé. Tout était à sa place, la fenêtre hermétiquement fermée et les rideaux parfaitement immobiles.

— Mon Dieu! mon Dieu! se dit le malheureux père en se frappant le front, c'est de la folie!

Ce mot, qu'il avait prononcé sans y attacher un sens bien précis, parut opérer en lui un ébranlement violent. Une lumière se mit devant ses yeux; une pensée abominable lui traversa le cerveau, et il tomba lourdement sur une chaise en murmurant: — Aliénés! fous!

Il passa le reste de la nuit toutes ses facultés douloureusement tendues vers cette pensée qui le tuait, cherchant à se démontrer l'absurdité de cette odieuse supposition. A la pointe du jour, il s'en alla chercher un médecin, homme habile et de grand renom. Le praticien, avec lequel Wilhelm était entré dans les plus petits détails, se fit amener les enfants et les examina attentivement, religieusement. A mesure qu'il avançait dans ses investigations, son front se rembrunissait. Les deux pauvres créatures étaient dans un état de déperissement qui eût attiré un cœur rebondies, s'étaient creusés et flétries, et leurs grands yeux bleus lui donnaient constamment d'un feu déterminé par une fièvre permanente. Le docteur les interrogea. Leurs réponses furent étranges, indécises. Le docteur soupira. Puis il se leva, prit son chapeau et sortit. Wilhelm le rejoignit dans la rue.

— Mes enfants, monsieur?... lui demanda-t-il en suppliant et les mains jointes.

— Je ne sais encore, murmura le docteur en hochant la tête; nous verrons...

— Ah! pour l'amour de Dieu, monsieur, lui cria Wilhelm en se joignant les mains.

(1) Voir le Censeur des 23-24, 25 et 26 mars.

sant en face de lui, dites-moi tout. Il y a long-temps que je souffre. Je ne puis continuer à vivre ainsi.

— Vos enfants, mon ami, lui dit le docteur en lui prenant la main, ont éprouvé quelques symptômes d'aliénation mentale. Mais je vous assure qu'il est impossible que la maladie fasse des progrès. Une telle infirmité, atteignant des enfants bien organisés et si jeunes, est un phénomène dont la science n'a pas encore constaté de cas. Il faut qu'un ébranlement bien puissant ait commotionné leur cerveau pour que cette affection se soit déclarée simultanément chez tous deux. Ce sont les causes de cette secousse qu'il nous faudra trouver. Nous les trouverons, mon ami, soyez-en convaincu, et je réponds de leur guérison.

Ses deux enfants étaient donc fous! Wilhelm rentra chez lui fou aussi de douleur et de désespoir. Geneviève avait les yeux brûlés de larmes.

Cependant le bruit de cette aventure s'était répandu dans toute la Krutnau. Tous les habitants s'étaient pris de sympathie pour le malheur qui venait frapper Wilhelm Grüner, et tous cherchaient à lui donner des témoignages de l'intérêt qu'il leur inspirait. Mais Wilhelm était inconsolable. Il était frappé au cœur. Il s'enferma chez lui et refusa de recevoir les visites et les consolations de ses voisins. Le vieux docteur venait tous les jours chez lui. Les enfants étaient dévorés de fièvre ardente, et ils répétaient à tout propos: — J'ai peur! avec des yeux hagards et la bouche contractée.

Le docteur hochait silencieusement la tête, Geneviève pleurait et Wilhelm se tordait de désespoir.

Deux mois se passèrent ainsi.

Un voisin de Wilhelm, un tisserand nommé Oswald Dick, bon père de famille et fort attaché au potier, paraissait plus péniblement affecté que les autres de la calamité qui était tombée sur la maison de son pauvre ami. Depuis quelque temps, il était préoccupé et rêveur. Il caressait une idée. Lorsqu'elle fut mûre, il la mit à exécution.

Il se glissa un soir dans l'allée de Wilhelm sans être aperçu; de l'allée, il grimpa en tapinois dans la chambre qu'occupaient les enfants, se blottit dans un coin et attendit.

Une heure après, il vit les enfants entrer dans la chambre en compagnie de Geneviève. Celle-ci les déshabilla, les embrassa et les coucha; puis elle disparut.

Peu de temps après, Oswald entendit toutes les portes de la rue se fermer, et le silence de la nuit descendit sur la Krutnau. Cependant les deux enfants ne s'étaient pas endormis. Lorsqu'ils s'étaient vus seuls, ils s'étaient assis sur leur séant, et le tisserand put les voir, à la lueur des étoiles qui pénétraient dans la chambre par le haut des fenêtres sans auvents, se tenir étroitement embrassés en frissonnant, les yeux tout grands ouverts et fixés sur un rideau blanc déployé devant la fenêtre.

Tout-à-coup Oswald Dick se frotta les yeux. Il lui avait semblé voir le

rideau se mouvoir d'une façon singulière. Il redoubla d'attention et vit effectivement le grand morceau de calicot s'agiter violemment en tous sens comme s'il obéissait au souffle d'une forte rafale. Le cœur de l'honnête ouvrier bondit de joie dans sa poitrine. Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé! L'odieuse mystère allait donc enfin être dévoilé! Il retint son souffle et regarda attentivement. Il entendait sur sa tête la respiration pressée des deux enfants et le claquement de leurs dents entrecroisées violemment les unes contre les autres. Un bruit se fit entendre. Les anneaux qui retenaient le rideau suspendu glissèrent en grinçant sur leur tringle de fer. Le rideau s'effaça; une lueur se fit et laissa voir un grand fantôme blanc avec une tête de feu qui leva à plusieurs reprises ses longs bras en gémissant lugubrement.

Les enfants râlaient sur leur lit. Oswald était sorti de sa cachette, et en rampant comme un reptile le long de la boiserie, il était arrivé contre l'horrible fantôme. Celui-ci continua pendant quelques instants à gémir et à lever les bras; puis il tira le rideau sur lui, et il allait disparaître derrière une porte contiguë à la fenêtre, lorsque le tisserand, se redressant tout-à-coup avec un grand cri, l'appréhenda vivement à bras le corps. Au cri de l'ouvrier un autre cri répercuta, un cri aigu, prolongé. Une lutte violente s'engagea alors entre Oswald et le fantôme. Celui-ci cherchait à se débarrasser du lincol qui l'enveloppait; mais son antagoniste lui tenait vigoureusement les bras collés au corps, et il continuait à crier pour attirer du monde. Bientôt arrivèrent avec des lumières Wilhelm et un de ses ouvriers qui était resté pour surveiller une cuisson.

— Wilhelm! Wilhelm! dit Oswald en l'apercevant, je le tiens, le voici; voici le gaillard qui tuait tes enfants. Je viens de le surprendre en fonctions et dans le costume de son emploi.

— Ah! s'écria Wilhelm les yeux ardents, c'était donc vrai!

Et prenant un des chenets de cuivre de la cheminée, il s'élança sur le fantôme pour lui briser le crâne. Mais Oswald s'interposa, et saisissant le lincol blanc qu'il attirait à lui, il découvrit aux yeux étonnés le visage de...

Ici, Messieurs, je devrais m'arrêter. Grâce à l'allure que j'ai donnée à mon récit, le dénouement vous en était connu à l'avance. Quelques développements me paraissent cependant encore nécessaires.

C'était Geneviève en effet, Messieurs, qui était cachée sous le grand lincol. Elle avait quitté une partie de ses vêtements, et une forêt de longs cheveux blonds qui s'étaient dénoués pendant la lutte déroulaient autour de sa tête et de son cou leurs boucles soyeuses.

Ces cheveux ondoyants et les flammes que lançaient ses yeux habituellement voilés donnaient à Geneviève un tout autre aspect que celui sous lequel elle se présentait d'ordinaire. En l'apercevant ainsi, un éclair étincela devant les yeux de Wilhelm Grüner. Il saisit violemment le bras de Geneviève qui était très-pâle et avait attaché sur le front de son

liser avec l'industrie britannique et assurer aux producteurs français l'exploitation du marché français, tel était, au point de vue national, le but de cette double législation, telle fut la pensée qui présida à la création des nouvelles voies navigables artificielles.

L'Angleterre, du reste, était entrée la première dans cette voie, et il n'était pas plus permis à la Restauration de mépriser cet exemple, qu'il ne lui était permis de dédaigner les glorieuses traditions de la République et de l'Empire, de faire taire les justes antipathies que la France nourrit encore aujourd'hui, et non sans motifs, contre le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Le système de navigation projeté alors répondait convenablement, quant au choix des lignes, aux besoins de la situation; il embrassait plus de 300 myriamètres d'étendue. Mais l'exécution des travaux de construction exigeait plus de 300 millions. Cette somme était énorme si on se reporte à cette époque où la France était encore épuisée des luttes héroïques qu'elle avait soutenues pendant vingt-cinq ans contre l'Europe entière. Le gouvernement n'avait pas la confiance du pays, il réduisit ses demandes au chiffre impuissant de 121 millions. L'emprunt fut contracté; les conditions en étaient exorbitantes: l'Etat promettait de livrer à jour fixe les canaux aux compagnies financières. L'emprunt était remboursable en annuités. Le produit des revenus excédant l'annuité revenait aux compagnies comme supplément d'amortissement. Il était créé au profit des prêteurs une prime appelée *actions de jouissance*. Enfin l'Etat s'interdisait la révision des tarifs et s'obligeait à rendre compte aux compagnies.

Voilà, en substance, l'ensemble des conditions ruineuses faites par la législation de 1821-1822 aux compagnies financières.

Les canaux étaient loin d'être achevés et le crédit de 121 millions était entièrement absorbé lorsque survint l'ouragan de juillet 1830. Les sommes allouées depuis pour leur achèvement s'élevaient maintenant à près de 400 millions. Livrés à la navigation depuis 1838, la plupart sont encore à peu près impraticables.

Pour bien comprendre toute la gravité de cette question, et combien il importe d'en finir avec une situation ruineuse pour l'Etat et compromettante pour les intérêts de la production, du commerce et de la consommation, il est bien de donner ici un aperçu général de la position et de l'étendue de nos voies navigables artificielles. Elles se divisent en quatre classes: canaux appartenant à l'Etat; canaux de 1821-1822 pour l'exécution desquels l'Etat s'est associé avec les compagnies; canaux concédés pour un temps déterminé; canaux concédés à perpétuité.

Nous en possédons en totalité, et sans y comprendre les 603 kilomètres en exécution par suite des lois de 1838 et 1840, 3,957 kilomètres, savoir:

1° Canaux appartenant à l'Etat:  
Le canal du Centre, 118 kilom.; les canaux d'Ardrès, Bergues, Bourbourg, Calais, Condé, la Colme, et neuf fossés, tous dans le département du Nord, 117 kilom. Total..... 235 kilom.

L'exécution du canal de la Marne au Rhin, de 300 kilom.; du canal latéral à la Gironde, de 200 kilom.; de l'Aisne à la Marne, de 60 kilom., et de la Haute-Seine, de 43 kilom., portera les canaux dont l'Etat est propriétaire exclusif à 338 kilom.

2° Canaux de 1821 et 1822 pour l'exécution desquels l'Etat s'est associé avec des compagnies financières.

Les concessions faites pour ces canaux consistent dans le partage de moitié des produits pendant un temps déterminé. Ce sont: les trois canaux des Ardennes, Somme et Maincamp, le canal latéral à l'Oise et l'Oise canalisée, 384 kilom.; les quatre canaux, le canal de Bretagne, le canal latéral à la Loire, le canal de Berry et Nivernais, 1,216 kilom.; le canal de Bourgogne, 242 kilom.; le canal du Rhône au Rhin, 353 kilom.; le canal d'Arles à Bouc, 47 kilom.; l'Isle et le Tarn canalisés, 146 kilom. Total..... 2,388

3° Canaux concédés pour un temps déterminé, savoir:

Le canal Crozat, 42 kilom.; Saint-Quentin, 97 kilom.; Lys et Lys canalisée, 117 kilom.; Dunkerque à Furnes, 13 kilom.; Sensée, 27 kilom.; Hazebrouck, 25 kilom.; Sambre à l'Oise, 66 kilom.; Scarpe canalisée, 25 kilom.; Beaucaire, 57 kilom.; Etangs, 45 kilom.; Luçon, 15 kilom.; Teste à Mimizan, 40 kilom.; Dive, 40 kilom.; Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin, 107 kilom. Total..... 727

4° Canaux concédés à perpétuité:  
Canaux de Briare, 55 kilom.; Loing, 56 kilom.; Orléans,

73 kilom.; Roanne à Digoin, 55 kilom.; Midi, 275 kilom.; Lunel, 10 kilom.; Roubaix, 13 kilom.; Givors, 18 kilom.; Aire à la Bassée, 41 kilom.; Graye, 9 kilom. Total..... 606

Total des canaux exécutés..... 3,956 kilom.

Le projet de loi présenté à la chambre des députés dans la session dernière comprenait dans son ensemble le retrait des concessions, la modification des tarifs et le rachat des actions de jouissance relatives aux canaux construits en exécution de la loi de 1821-1822.

Aujourd'hui le projet a été scindé en deux propositions distinctes, et c'est celle concernant le rachat des actions de jouissance, dont le rapport a été présenté à la chambre par M. Galos, et dont la discussion est commencée.

Dans un prochain numéro nous poursuivrons l'examen de ce projet, et nous suivrons la discussion de cette matière importante et qui intéresse à un degré éminent l'avenir de nos voies générales de communication et le nécessaire développement de la prospérité publique.

La chambre des députés, après avoir, dans sa séance du 23, entendu M. Mauguin sur la proposition d'ajournement de la loi des sucres, a prononcé l'ordre du jour; elle s'est ensuite occupée de la loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux. M. Lestiboudois a pris la parole sur ce sujet si important.

Paris, le 24 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'industrie linière vient de faire connaître ses plaintes et ses souffrances. Elle succombe, affirme-t-elle, sous le poids toujours croissant des lins venant de l'étranger. Cette importation, en effet, a toujours été en augmentant. Evaluée en 1827 à 42,000 kilog. par an, elle atteignit, en 1837, c'est-à-dire dans l'espace de dix ans, le chiffre énorme de 3,499,917 kilog. En 1841, le chiffre était de 10,201,071 kilog. Pendant le mois de janvier dernier, malgré les difficultés de la navigation quelquefois interrompue, l'importation de ces matières s'éleva à 1,143,492 kilog., et, pour peu que cela continue ainsi, elle sera à la fin de l'année de 16 ou 17 millions de kilog. Nos cultivateurs et nos fabricants ne voient de remède à cet état de choses que dans l'augmentation des droits d'entrée sur les lins étrangers. Il faut espérer que leurs plaintes seront écoutées de la chambre, et qu'elle saura leur rendre justice.

— Malgré la promesse donnée hier à la chambre par M. Guizot de présenter la loi sur les chemins de fer avant la fin de cette session, nous avons quelques raisons de croire que le ministère fera de cette loi ce qu'il a fait de la loi sur les sucres. Jusqu'ici le cabinet n'a pu vaincre les répugnances chaque jour plus prononcées de M. Humann à compromettre, suivant son expression, les finances de l'Etat. M. Guizot non plus ne veut rien décider sur cette question avant les élections. Tous les projets de lois élaborés depuis quelque temps, et qui attendent dans les cartons du ministère, sont autant de leviers que M. Guizot se réserve de faire mouvoir aux élections prochaines pour renverser les difficultés qui pourraient s'opposer à la réalisation de ses projets ambitieux.

Quoique presque entièrement refondu par la commission, le projet de loi sur les chemins de fer n'en est pas moins l'unique objet de la prédilection de son auteur, M. Teste.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 23 mars.

M. MAUGUIN: La première chose que la chambre ait à faire, c'est de bien examiner l'état de la question: Pour la bien connaître, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à ce que les ministres ont déclaré dans leurs communications officielles. Il vous ont dit que l'état actuel des choses était inefficace et mauvais pour le trésor, qu'il était plein de désastres et qu'il grevait l'Etat d'une perte de plus de 4 millions par an. Les deux industries se ruinent, et l'ajournement ne peut que hâter leur perte. Ainsi, ruiner deux catégories particulières et nuire au trésor, voilà l'avenir de l'ajournement. Quand cela arrive, est-ce que le gouvernement a rempli son devoir? Le devoir du gouvernement n'est-il pas de veiller sur le travail, de savoir ce qui se passe, dans l'intérêt de la société? Mais quand ce travail est gêné, comme il l'est en réalité par la législation, par des prohibitions qui rendent l'état de choses ruineux pour les industries particulières et pour le trésor, le devoir du gouvernement est de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à une telle situation, de chercher, de demander et d'appliquer les solutions du problème.

Je ne veux pas parler de la question politique; mais sur les questions d'intérêt matériel comme sur les questions politiques, vous n'avez qu'une

formule: attendons, ajournons, nous verrons plus tard. Et pourquoi donc alors êtes-vous au ministère? Comment! vous n'avez pas assez étudié la matière? Le problème est trop difficile! Messieurs, si cela peut être vrai pour un député, cela n'est pas vrai pour un ministre. (Très-bien! très-bien!) Cette objection prouve seulement que l'esprit chargé de résoudre la difficulté est au-dessous de la difficulté. (Très-bien!) On a vu par là que son impuissance à résoudre les questions de gouvernement, à tenir les rênes de l'Etat.

Vous, ministres, vous avez presque seuls tous les renseignements, vous pouvez presque seuls étudier les importants problèmes, et vous voulez nous faire croire qu'il n'existe pas un moyen de concilier les deux industries rivales? Qu'avez-vous fait pour vous en assurer? Vous avez consulté les conseils, et quand ils vous ont eu donné leur avis, vous avez avec le vôtre, et cet avis vous l'avez dit dans le budget. Si vous avez parlé d'après une conviction, vous manquez aujourd'hui de courage et de résolution. Le gouvernement n'existe pas avec des irrésolutions. Le gouvernement, c'est la force, c'est la décision. Eh bien! vous n'avez pas eu la décision, vous avez manqué de force. (Très-bien! très-bien!) La question a été étudiée depuis 1834, et cependant aujourd'hui M. le ministre vient nous dire qu'il faut proroger une loi insuffisante, illusoire. Une prorogation, c'est la faillite dans nos colonies, et vous ne voudrez pas, messieurs, accepter la responsabilité d'un acte qui doit entraîner des désastres. Le commerce souffre, aucun intérêt n'est satisfait. Ce statu quo est la chose du monde la plus funeste pour le pays tout entier. (Vive approbation.)

Au centre: L'ordre du jour! l'ordre du jour!  
A gauche: Non! non!  
L'ordre du jour n'est pas appuyé.

M. LESTIBOUDOIS demande la parole contre l'ordre du jour. Il fait remarquer à la chambre qu'il n'y a aucune raison pour attaquer en ce moment l'industrie du sucre indigène; elle n'a pas pris d'accroissement, elle n'a produit cette année comme l'année précédente que 24 millions. Le nombre des fabriques est resté le même, et s'il n'a pas diminué, c'est uniquement parce que depuis long-temps on a mis en avant le principe d'une indemnité. Il n'y a donc pas de motifs pour demander la destruction de cette industrie; elle n'est pas progressive, elle est tout au plus en permanence. La question n'est pas mûre, elle peut être discutée utilement, la meilleure preuve se trouve dans le peu d'attention que la chambre elle-même accorde aux orateurs. Je me hâte donc de quitter la tribune.

L'ordre du jour est adopté.

M. LE PRÉSIDENT: Nous passons à la discussion du projet de loi sur les canaux. La parole est à M. Lestiboudois. (On rit.)

M. LESTIBOUDOIS demande pardon à la chambre d'aborder une seconde fois la tribune et dit qu'il tâchera d'être le plus bref possible. L'honorable membre expose les circonstances dans lesquelles ont été créées les actions que l'on voudrait aujourd'hui racheter à grands frais. Il s'élève contre des éventualités qui tourneraient au détriment du trésor public. Il se prononce contre le projet de loi et engage la chambre à ne point discuter les articles.

La séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 24 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

M. BENOIST prétend que les compagnies ne consentiront de bon gré à aucune réduction. Il y aura toujours contestation entre ces compagnies et l'Etat. C'est à ce dernier à veiller sur l'intérêt public. A son avis, le gouvernement devrait modifier les tarifs pour échapper aux reproches qu'on lui adresse des deux côtés opposés lorsqu'on l'appelle *spoliateur et prodigue*. Il croit qu'il y aurait une chose de plus à faire, ce serait de racheter les actions pour concéder les canaux à d'autres compagnies pour un temps plus court; mais il croit aussi que le gouvernement n'est pas apte pour cette opération. Quoi qu'il en soit, il demande une décision telle quelle plutôt qu'une tergiversation ou un ajournement. Il vote pour le projet.

M. D'ANGEVILLE combat le projet. Il y a, dit-il, des canaux anciens et d'autres moins anciens. L'année dernière on en voulait surtout aux premiers; aujourd'hui c'est aux derniers qu'on s'attaque. Où donc allons-nous? Il examine ensuite la question sous le point de vue de l'utilité publique et prétend que la modification des tarifs ne remédierait à rien.

Il déplore le mauvais état de notre navigation; il affirme que les principaux d'entre nos canaux n'ont pas grande valeur, que sur le seul canal du Rhône il y a cinq mois de chômage, que sur d'autres les communications sont moins sûres et moins rapides encore.

Examinant ensuite les propositions faites à diverses époques aux compagnies, il cherche à démontrer que ces dernières n'étaient pas aussi faibles et aussi inabordable qu'on le prétend, et que, si elles n'avaient accepté aucune de ces propositions, c'est qu'elles étaient parfaitement inacceptables. Il ne croit pas les taxes sur les canaux trop élevées. Au lieu de songer à les modifier ou à faire des projets d'expropriation contre toutes les compagnies sans exception, il voudrait qu'on traitât avec chaque compagnie séparément, et qu'on ne se servit de l'expropriation que contre celles qui ne voudraient pas traiter avec le gouvernement.

La séance continue.

La chambre de commerce de Bordeaux s'est réunie tous les jours passés pour s'occuper de la question des sucres. Le diman-

maître des regards dévorants. Il la regarda long-temps, la poitrine gonflée, les muscles raidis, les yeux sanguinolents. Il passa à plusieurs reprises sa main sur son front baigné de sueur; puis enfin il s'écria avec une terrible explosion:

— Rose Werner!!!

— Oui, Rose Werner, répondit froidement celle-ci avec un insolent sourire, Rose Werner qui s'est vengée!

A ces mots, elle se débarrassa par un effort énergique de l'étreinte de Wilhelm, et, repoussant les trois hommes qui la regardaient avec stupéfaction, elle sortit de la chambre et disparut.

Wilhelm s'approcha alors de ses enfants. Ils se tenaient toujours étroitement embrassés, mais ils n'étaient plus assis sur le lit. Ils étaient étendus sur le flanc, sans mouvement et presque froids.

— Ils étaient morts? s'écria Henry en m'interrompant.

— Non, répondis-je, ils n'étaient qu'évanouis. Les baisers et les larmes de leur père les rappellèrent à la vie. Mais ce n'étaient plus deux enfants qu'à leur réveil Wilhelm pressait sur son sein. C'étaient deux crétiens.

Quelques jours après ces événements, qui avaient mis toute la Krutnau en émoi, des pêcheurs trouvèrent dans la Bruche le cadavre d'une femme défigurée par un séjour prolongé sous l'eau. Seulement on regardait avec admiration de longs cheveux blonds qui tombaient sur ses épaules, et dont une immersion de plusieurs jours n'avait pu dérouler complètement les soyeux anneaux.

Puis survint le choléra, cette peste d'Occident qui a soufflé sur notre beau pays le deuil et la misère, et qui nous a moissonné à tous quelque tête aimée. Wilhelm Grüner fut une des premières victimes du fléau. Ses deux enfants idiots furent d'abord recueillis par des voisins charitables, puis déposés à l'hospice des aliénés de Brumath où ils sont encore et où je les ai vus l'an dernier. Leur monomanie a un caractère pathétique et touchant. Ils se tiennent constamment par la main, et ne paraissent vivre que d'une même vie.

Voilà mon histoire.

Concluez!

Henry hochla la tête et parut embarrassé.

— Avant de conclure, dit tout-à-coup mon oncle, je prétends que vous écoutiez à votre tour une histoire qui jettera peut-être quelque jour sur la question. Je veux vous donner un échantillon de vengeance corse, tout ce qu'il y a de plus recherché dans l'espèce.

## BLANCHE.

Je faisais partie de ce corps d'armée dont les membres furent gratifiés, par la mauvaise humeur d'un paltoquet puissant, de la qualification de *brigands de la Loire*, qualification qui, par parenthèse, a toujours été revendiquée par eux comme un de leurs plus beaux titres de gloire. Nous venions d'être brutalement congédiés. Chaque *brigand* se mit donc triste-

ment en route pour regagner pédestrement son pays, demandant un morceau de pain le long du chemin, et couchant sur les fumiers et dans les étables à vaches. Encore, pour obtenir cette peu somptueuse hospitalité, avais-je été contraint d'enlever de ma boutonnière la rosette rouge qui m'aurait signalé à la malveillance des *purs*. Enfin, après bien des misères et bien des fatigues, je parvins à Marseille, d'où je passai en Corse.

J'allai immédiatement me mettre en possession du petit héritage de ma famille dans le village de Lecce, à quelques lieues de Sartène. Une jolie maisonnette blanche et verte, coquettement attifée de liserons blancs, de volubilis bleus et de pampres rouges qui projetaient capricieusement sur sa façade et autour de ses fenêtres leurs rameaux fleuris. Devant la maison, une prairie bordée de cormiers tout empanachés d'ombelles de baies empourprées. Derrière, un jardinet exigu, mais tout plein de grands cactus, de camélias jaunes, de chrysanthèmes feuillus et de petits oiseaux frétillants. Cet agréable ermitage plut d'abord à ma mélancolie; mais bientôt la pensée de mon isolement vint me mordre au cœur. L'ennui vint. Tous mes parents étaient morts; mes amis avaient disséminé leurs os sur la terre étrangère. Plus d'une fois je me pris à regretter de ne pas être resté pour leur tenir compagnie. Puis, les souvenirs engendrèrent les regrets. J'étais en effet tombé d'assez haut pour être tout meurtri de la chute. Une maladie rongeuse, que les Anglais appellent *spleen*, vint se caser dans mon estomac, et il est probable qu'elle aurait contraint mon âme à déguerpir, si le ciel ne m'eût pris en compassion. Le bon Dieu, mes enfants, eut pitié de mon isolement et de ma tristesse, et il m'envoya dans ma solitude un être charmant qui assumait sur sa tête tous les trésors d'affection que le ciel entasse d'ordinaire dans le cœur d'un vieux soldat désœuvré.

Je fis la rencontre de ma petite Blanche.

C'était bien la créature la plus avenante, la plus angélique que le ciel ait formée dans son amour. Ce fut un soir, en revenant de la chasse aux merles, que je l'aperçus blottie dans un fossé, grelottant de froid et pleurant. Mon cœur se fendit en la voyant si jeune, si gentille et si malheureuse. Je l'emmenai chez moi, je l'embrassai, la réchauffai et lui donnai à manger.

La pauvre petite avait faim! Aussi avec quelle gentillesse elle cherchait à me payer de mon hospitalité et de mes bons soins! Elle m'accablait de caresses et de petites mines ravissantes qui me comblaient d'aise. Le lendemain j'allai dans le village prendre des informations. Personne ne connaissait Blanche et ne savait d'où elle venait. Je continuai mes investigations les jours suivants. Elle restait toutes sans résultat. La pauvre créature aura été abandonnée, me dis-je alors. Eh bien! j'accueillerai sa misère, je deviendrai son ami, son protecteur, son père; elle sera ma fille bien-aimée.

Et, à partir de ce jour, Blanche devint ma fille en effet. L'isolement et l'ennui qui naguères paralysaient toutes mes facultés désertèrent de mon

logis. Le *spleen* décampa pareillement. De maussade et chagrin, je devins heureux et joyeux. C'est à ma petite Blanche que je devais cette métamorphose. Aussi je me pris à l'aimer d'un amour qui eût fait envie à un saint. Je dois dire aussi que Blanche n'était pas ingrate et qu'elle me rendait affection pour amour. Quand j'allais à la chasse, elle m'accompagnait en dansant jusqu'au bas de la prairie. C'est encore là que je la retrouvai au retour. Je l'embrassais bien tendrement, puis nous reentrions ensemble au logis. Je m'asseyais devant la table que ma vieille servante avait dressée; Blanche escaladait mes jambes, s'asseyait sur mes genoux, et nous soupions tous deux dans la même assiette.

C'est de la sorte que l'aimable créature grandissait sous l'aile de mon amour. Mais, hélas! l'orage n'est jamais plus imminent que lorsque le ciel resplendit de son plus bel azur. Bientôt l'azur de mon ciel devait se ternir et l'orage gronder sur mon heureuse existence.

Un jour que je m'en allais au bois tirer des merles, je fus accosté par le maître Orso Gregorin, un homme bourru et taquin dont la maison et le jardin étaient contigus à ma petite propriété. Sa démarche me parut de mauvais augure. Je savais que Gregorin nourrissait contre moi un ressentiment violent, depuis que par mon influence au conseil communal j'avais fait destituer de l'emploi de garde-champêtre qu'il remplissait fort mal. Mon voisin avait juré de se venger de mon procédé, et comme nous étions Corses tous deux, je savais parfaitement à quoi m'en tenir à cet égard. Je m'étais donc retranché dans la défensive la plus vigilante.

— Mon voisin, me dit-il en m'abordant le chapeau sur la tête, j'aurais quelque chose à vous dire.

— Je vous écoute, lui répondis-je.

— Depuis quelque temps, mon voisin, reprit maître Gregorin en marchant à côté de moi, je m'apercevais tous les matins que les plates-bandes de mon jardin étaient dévastées et que mes groseilliers étaient mis au pillage. L'idée m'est venue hier de m'embusquer; je me suis embusqué, et j'ai découvert que l'auteur de ces dilapidations n'était autre que M<sup>lle</sup> Blanche, votre fille (il prononça ce mot en goguenardant), qui s'introduit chez moi à travers un trou qu'elle a fait à la haie qui nous sépare. Je ne veux pas la mort du pêcheur, voisin; je ne suis pas si méchant que vous paraîsez le croire. Mais je vous avertis que si je reprends votre Blanche à escalader dans mon parterre et à livrer bataille à mes tulipes... suffit! A bon entendeur, serviteur. Vous voilà donc bien et dûment averti, voisin. Sur ce, que Dieu vous conserve.

A ces mots le garde-champêtre destitué se jeta dans un petit chemin creux et disparut.

Je passai une journée mauvaise. Les menaces de Gregorin me revenaient à chaque instant à l'esprit. Je fis une effrayante consommation de poudre et de plomb sans abattre un merle. Une pensée indécente mais cruelle m'agita et me guillonnait et m'obsédait sans trêve. Les esprits forts ont beaucoup ri des pressentiments; mais les pressentiments, mes enfants, ne sont pas une chi-



che 20 mars, elle a arrêté la rédaction d'une lettre pour protester contre la décision prise par le cabinet d'ajourner à l'année prochaine la présentation de la loi relative aux sucres. Cette lettre a dû partir le lendemain lundi; elle est adressée à M. le président du conseil; elle sera incessamment publiée.

La chambre de commerce a désigné dans la même séance des délégués pour se rendre à Paris, afin de presser de la manière la plus active la solution de la question qui, dans Bordeaux, préoccupe si fort tous les esprits. Les délégués élus sont : MM. Ch. Faure, H. Basse, membres de la chambre de commerce; Camille Lopes-Dubec, Stéphan Bertin.

On lit dans le *National de l'Ouest*, journal de Nantes, du 21 : « La chambre de commerce s'est rendue samedi, après la grande bourse, auprès de M. le préfet, pour lui remettre, comme on sait, sa démission. Plusieurs négociants s'y sont également transportés pour exprimer au premier magistrat de notre département les dangers de la résolution prise par le cabinet d'ajourner à la prochaine session la solution promise à la question des sucres, et le mal immense qui en résulterait indubitablement.

« L'impression produite sur notre place par la résolution du ministère est plus pénible encore aujourd'hui qu'avant-hier. Samedi, quelques esprits trop confiants espéraient encore que le cabinet reviendrait sur sa détermination après en avoir connu le fâcheux effet; aujourd'hui on sait, à n'en pas douter, que cette détermination est irrévocable. »

D'après l'*Echo de la frontière*, du 22, la chambre de commerce de Dunkerque aurait donné sa démission.

Le bruit de l'abdication prochaine du roi de Hanovre se répand en Allemagne, et plusieurs feuilles censurées reviennent sur ce thème avec une certaine insistance, qui n'est jusqu'à présent démentie par aucune des feuilles officielles de l'Allemagne. (La France.)

On lit dans les journaux de Bordeaux : « Hier au soir, à eu lieu, dans la grande salle de la bourse, la réunion du commerce de Bordeaux. Quinze cents à deux mille personnes s'étaient rendues à l'appel qui leur avait été fait.

« M. Sylvestre Delbos, président du tribunal de commerce, a exposé succinctement le but de la réunion; puis l'assemblée a nommé une commission, entre les mains de laquelle elle a remis tous ses pouvoirs. »

Les mêmes feuilles publient l'adresse de la chambre de commerce de Bordeaux à M. le président du conseil.

Les journaux de Nantes, du 22, contiennent le texte de la démission de la chambre de commerce de Nantes, remise le 19 à M. le préfet et transmise le même jour à M. le ministre du commerce.

Hier, dit le *National de l'Ouest* du 22 mars, le conseil municipal de Nantes s'est extraordinairement réuni, et après avoir favorablement accueilli la proposition de renouveler l'appui qu'il a précédemment donné au projet du canal latéral à la Loire, a unanimement émis le vœu que le projet de loi sur les sucres fût présenté, discuté et promulgué pendant la session actuelle. Ce vœu a été immédiatement transmis à M. le préfet.

Il est aujourd'hui à peu près certain, dit un journal, que le projet de loi sur l'organisation du notariat ne sera point présenté dans cette session. Un projet de loi sur le notaire en second et sur les témoins instrumentaires est depuis quelques jours soumis aux délibérations du conseil d'état. Ce projet de loi, qui n'exige la présence du notaire en second que pour certains actes déterminés, sera, nous assure-t-on, présenté prochainement aux chambres et sera discuté cette année.

On écrit de Dunkerque : Je ne saurais vous dépeindre l'impression qu'a produite sur le commerce de notre ville l'annonce du *statu quo* pour la question du sucre. On ne savait comment qualifier un ministère qui est assez ennemi des intérêts du pays pour les sacrifier à des intrigues électorales.

Ce triste état d'incertitude fait souffrir non seulement la marine et le commerce extérieur, mais encore l'industrie, les fabricants, et jusqu'aux contribuables qui devront combler le déficit que la fraude des droits sur le sucre indigène laissera au trésor.

mère. Le deuil a toujours précédé dans mon ame la perte d'une personne aimée. Une voix mystérieuse me soufflait à l'oreille qu'une grande douleur m'attendait au logis. Elle ne mentait pas.

En arrivant au bas de la prairie, je n'aperçus pas Blanche à sa place accoutumée. Le cœur commença à me battre avec violence; je me précipitai dans la maison.

— Blanche ! Blanche ! criai-je hors de moi.

Désespoir ! Blanche ne répondit pas.

— Où est-elle ? où est-elle ? demandai-je à ma vieille gouvernante accourue à mes cris.

— Hélas ! Monsieur, je l'ignore, répondit-elle; mais, en cherchant bien, nous la trouverons.

Nous cherchons dans toute la maison : rien ! personne ! Je m'élançai à moitié fou dans le jardin ; je l'explorai dans tous les sens ; il était désert. Ah ! un trou dans cette haie vive ! Je me mets à plat ventre, je rampe comme un lézard et je parviens avec beaucoup d'efforts de l'autre côté de la muraille verdoyante. Alors je me lève et je regarde devant moi... Horreur ! Il est des sensations que la parole est impuissante à décrire. Devant moi, mes enfants, devant mes yeux était Blanche, ma Blanche bien-aimée, pâle, défigurée, souillée de boue et de sang, de sang qui traçait un long sillon rouge sur sa robe blanche; c'était mon amour, ma vie, mon ame, ma Blanche enfin que l'on avait pendue à une branche d'arbre comme un voleur de grand chemin. Je fermai les yeux avec épouvante. En les rouvrant, j'espérais que toutes ces abominables apparences s'étaient évaporées; mais non ! Blanche était toujours devant moi les yeux ouverts et fixes, morte, morte enfin ! Alors je devins complètement fou. Je voulais crier, ma voix resta captive dans mon gosier; je voulais me sauver, une force invincible me clouait à ma place. Je suis le jouet d'un songe, me rivaient à l'oreille des voix odieuses ! Hélas ! je m'abusais encore. La main qui me rivaient à la terre était celle d'Orso Gregori, sa main que l'infâme avait appuyée sur mon épaule. Le monstre me regardait avec un sourire diabolique.

— Bourreau ! m'écriai-je enfin avec une terrible explosion, et ma poitrine faillit éclater sous la vibration que lui avait imprimée ce cri en se dégageant violemment de mes poulmons.

— Eh bien ! mes enfants, le croiriez-vous ? Tandis que j'étouffais de douleur et de désespoir, le misérable riait, et savez-vous bien ce qu'il me disait, l'assassin, avec son rire d'enfer ? Il me disait :

— Parbleu ! mon cher, je ne vous croyais pas si enfant. On n'a jamais vu faire tant de grimaces pour un chat.

A ces mots, Henry et moi bondîmes sur nos chaises, et nos cœurs, jusqu'alors comprimés par le saisissement, s'épanouirent d'aise dans nos poitrines.

— Eh quoi ! dis-je à mon oncle avec un soupir de satisfaction, votre Blanche n'était donc qu'une chatte ?

— Et que voulais-tu donc que ce fût ? répondit le vieux en me regardant d'un air narquois.

Nos pipes étaient éteintes et le cruchon vide. Nous allâmes nous coucher.

PAUL S...

## Chronique.

### LYON.

En voyant commencer les travaux de pavage du quai Saint-Antoine, chacun, à Lyon, s'est étonné avec raison de le voir couvrir de pierre dans toute son étendue, chacun s'est demandé si une plantation d'arbres ne serait pas un embellissement désirable et ne ferait pas de ce quai une promenade fort agréable dans la belle saison. L'autorité s'est émue de ce mouvement de l'opinion; les travaux qui s'exécutent en ce moment sont conformes aux plans adoptés pour la construction de ce quai, mais l'administration municipale fait donner les explications suivantes par son organe :

« Il paraît maintenant que nos autorités sont parfaitement tombées d'accord sur la convenance et l'utilité d'une plantation d'arbres le long du quai Saint-Antoine ; mais, ce point arrêté, il fallait examiner si, en s'occupant dès à présent de ce travail, ce n'était pas dès à présent aussi en compromettre les résultats.

« En admettant qu'il fût convenable de planter les arbres dans cette saison, ils ne profiteraient que très-médiocrement, parce que la terre végétale, placée avant que le tassement des remblais soit effectué, *tamiserait* à travers les graviers du fond et disparaîtrait en très-grande partie pour aller au sol ancien ; puis les graviers remonteraient et finiraient par rester seuls à la surface.

« D'un autre côté, les remblais devant, ainsi que nous l'avons dit, éprouver un fort tassement, le pavé qu'on fait aujourd'hui sera nécessairement bouleversé, et l'on s'attend parfaitement à être obligé de le relever; mais, dans ce travail de tassement, les arbres ne pourraient manquer de souffrir et notamment de déverser de leur position verticale.

« Nous avons insisté sur le tassement qui s'opérera dans toute la partie que l'on s'occupe de paver; c'est qu'en effet ce tassement sera fort considérable, et voici pourquoi : le niveau du pavé actuel, dans la partie qui sert maintenant au passage public, le long des trottoirs, devant les maisons, doit être exhaussé de beaucoup sur toute sa longueur. Il est donc indispensable de préparer aux voitures une voie belle, large et solide, qu'elles puissent suivre pendant la réfection du pavé de la voie actuelle. C'est là le but du pavage qu'on effectue en ce moment, et l'on voit qu'il n'y a rien là qui doive inquiéter et faire douter du désir qu'ont nos administrateurs de donner toute l'extension possible à l'embellissement qui va se réaliser sur cette partie de nos quais. »

— Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé qu'un traité relatif à la direction de nos théâtres avait été passé entre M. le maire de Lyon et M. Siran. Cette nouvelle a été accueillie avec satisfaction dans notre cité. Chacun sait que M. Siran y compte beaucoup d'amis et qu'il présente pour une bonne gestion des garanties sérieuses de capacité et de solvabilité. Le traité sera soumis au conseil municipal. Nous ne savons pas s'il sera accepté sans modifications, mais tout nous fait espérer qu'il sera ratifié.

Le moment est venu, selon nous, d'en finir avec un passé lourd pour les artistes, fatigant pour le public et désastreux pour l'art.

Puisqu'on va enfin s'occuper de la régénération de nos théâtres, qu'on le fasse avec intelligence et prévoyance; il est temps de donner quelque satisfaction aux réclamations qui se sont toujours produites sans succès. Nos mœurs tendent à la fusion des classes et à leur rapprochement. Pour favoriser cette heureuse disposition, il faut, par des prix d'entrée bien ordonnés, rendre le Grand-Théâtre accessible à tous. Il est important, ce nous semble, tout en s'occupant du Grand-Théâtre, de donner quelques soins au théâtre des Célestins afin de le rendre abordable en attendant qu'on le reconstruise. Ceci est d'autant plus urgent que pendant cinq ou six mois il restera seul ouvert au public.

— Le jeudi-saint, à la chute du jour, au moment où une foule de curieux encombraient les avenues des églises de notre ville, plusieurs personnes ont été victimes d'habiles et audacieux voleurs. A Saint-Pierre, une jeune fille, entre autres, s'est trouvée privée de sa bourse qui contenait dix francs et de son mouchoir de poche. L'absence ou l'inaction à peu près complète de la police dans ces endroits a pu rendre faciles les vols dont il s'agit.

— La recrudescence du froid paraît être générale; de toutes parts, on se plaint du refroidissement subit qui s'est manifesté après une aussi longue série de beaux jours.

— Une petite esquisse en plâtre du monument que le ciseau de M. David vient de consacrer à Bichat est arrivée, il y a peu de jours, à Bourg, et a été présentée à la société d'émulation.

Le grand travail de l'habile statuaire est fini, et bientôt le groupe sorti de ses mains va se transformer en bronze. D'ici à peu de mois, la ville de Bourg possèdera l'image de l'illustre physiologiste.

### DÉPARTEMENTS.

Depuis plusieurs jours, écrit-on du Bugey, nous éprouvons, après une série de beau temps, un sensible refroidissement de température. Les montagnes du Bugey sont de nouveau couvertes de neige; elle s'élève à quelques centimètres dans les vallées et à plus de 35 sur les hauteurs.

— Un événement douloureux vient d'avoir lieu à Chambéry la semaine dernière. Un carabinier royal, voulant se venger d'un de ses officiers, lui tira un coup de carabine; celui-ci n'ayant pas été atteint disparut. Un autre officier, attiré par le bruit de l'arme à feu, se présenta. Le carabinier avait rechargé son arme; croyant avoir encore affaire à son ennemi, il lâcha la détente, et le malheureux officier tomba, blessé mortellement.

Le meurtrier, à la suite de l'arrêt prononcé contre lui par le conseil de guerre, a été fusillé. Les regrets que lui a causés cette fatale méprise ont été si vifs qu'il n'a cru pouvoir mieux la réparer, avant son exécution, qu'en testant au profit de la veuve et des enfants de sa victime.

— La foire de Saint-Peray, le 20 mars, renvoyée au 21, à cause du dimanche, a été assez bonne.

Il s'est vendu quelques milliers, quelques petits partis de soies grêges des environs, enfin et surtout des bestiaux et beaucoup de petites merceries et quincailleries. Chacun a paru content des résultats de la journée. (Courrier de la Drôme.)

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Deux de nos amis ayant quitté pour quelques instants l'intérieur de la diligence, gravissaient à pied un de ces jours la côte de Sainte-Anne qui se prolonge jusqu'au bois de Cuges. En ce moment, cette côte offrait un tableau très-animé. Des marins et des soldats, se rendant à Toulon ou en retournant, cheminaient gaiement, leurs bâtons poudreux à la main. Un jeune Bédouin, coiffé d'un turban, les pieds chaussés de sandales et le burnous flottant sur les épaules, paraissait retrouver dans les sites sauvages qui bordaient la route, dans ces précipices où croissent les pins, un souvenir des paysages de son lieu natal; il marchait en pleine sécurité au milieu des soldats et des marins, et n'avait nul-

lement l'air de penser que les buissons voisins pouvaient cacher, comme ceux de son pays, quelque ennemi embusqué.

« Nos deux amis virent ensuite un vieillard, porteur d'une barbe blanche d'une longueur démesurée, qui s'avancait entre deux soldats, ses compagnons de voyage. Ce vieillard, haut de taille, large des épaules et rouge de figure, leur rappela le juif-errant de la chanson, cet Isaac Laquedem qui rencontra un jour, près de Vienne en Dauphiné, deux bourgeois fort dociles. Comme s'il eût deviné les paroles qu'ils avaient échangées au sujet de son apparition sur la côte de Sainte-Anne, le vieillard va vers eux et leur dit : « Messieurs, je suis le juif-errant, ma parole d'Hébreu ! » mais je ne sais pas comment il se fait que mes cinq sous ordinaires tardent à venir se loger dans ma bourse. Pourriez-vous me les prêter, ces cinq sous ? Je vous les rendrai en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, quelque part enfin ; allez, vous finirez bien par me rencontrer. »

« Or, comme nos deux amis sont des bourgeois pour le moins aussi dociles que ceux de Vienne en Dauphiné, ils s'empressèrent de déferer à la demande qui leur était adressée par un si illustre personnage. »

### Nouvelles Diverses.

Lundi dernier, dans la matinée, un homme d'une quarantaine d'années, vêtu d'une veste et d'un pantalon de drap bleu, se promenait dans le bas de la rue Monsieur-le-Prince, à Paris, cotoyant les maisons et paraissant vouloir éviter les regards des passants. Son air préoccupé et inquiet attira l'attention de plusieurs habitants de cette partie de la rue, qui prirent la résolution de l'épier pour s'assurer s'il ne méditait pas quelque mauvaise action. La surveillance dura depuis une demi-heure environ, lorsque vint à passer une lourde voiture chargée de farine; l'homme quitta précipitamment le côté de la rue où il était pour aller se placer à l'arrière-main, puis, jetant un regard furtif autour de lui, il joignit les mains et se précipita sous la roue qui lui broya la tête sur le pavé. On s'empressa de lui prodiguer des secours pour le rappeler à la vie; mais tous les soins furent inutiles : la mort avait été instantanée. Le commissaire de police du quartier, M. Pronier-Quatremère, étant arrivé quelques minutes après, chercha à constater l'identité de cet individu et le motif qui avait pu le porter à cet acte de désespoir; mais aucun papier ne fut trouvé sur lui. Il avait seulement dans l'une de ses poches quelques pièces d'argent qui prouvent que ce suicide n'avait pas eu pour cause la misère. Le corps de ce malheureux a été transporté à la Morgue.

### Nouvelles Etrangères.

#### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 23 février 1842. — Les représentants des cinq grandes puissances ont enfin pris la résolution d'envoyer les premiers drogmans des ambassades auprès de la Porte pour lui demander si la nomination d'un gouverneur turc pour le Liban est provisoire, ou si la Porte a l'intention de faire exercer pour toujours ces fonctions gouvernementales par des Turcs, au détriment du droit des Maronites et des Druses, qui est d'être gouvernés par des nationaux.

Tandis que l'on préparait les instructions nécessaires pour les drogmans, le grand-visir fut, à dessein, informé en secret de toute la délibération, et il lui fut recommandé de se tenir sur ses gardes. M. Pisani, attaché à l'ambassade anglaise, et le baron Testa, à celle de l'Autriche, furent choisis comme organes. Les trois autres drogmans qui se joignirent à eux étaient M. Cor pour la France, M. Bosgiovich pour la Prusse, et M. Handschari pour la Russie.

Le 15 février, dans la soirée, ces messieurs se rendirent au palais de la Porte, auprès du ministre des affaires étrangères, qui, effrayé de leur présence, leur dit :

« Messieurs, je n'ose pas vous annoncer au grand-visir. Le sultan sera irrité au plus haut degré lorsqu'il apprendra que les puissances veulent maintenant se mêler même des affaires intérieures de l'empire. »

Il s'efforça de les dissuader; mais les drogmans exigèrent qu'on les annonçât. Le reis-effendi céda, bien qu'à regret. Lorsqu'il eut exposé la demande au grand-visir, celui-ci répondit qu'il fallait introduire les drogmans, et que la politesse l'exigeait. Les drogmans ayant exposé le but de leur visite, le grand-visir leur demanda s'ils avaient des pleins pouvoirs; les drogmans exhibèrent leurs pouvoirs. Alors Izzet voulut les examiner; mais les drogmans refusèrent de les communiquer. « En ce cas », répondit Izzet, je n'ai rien à dire. »

Les drogmans se retirèrent profondément étonnés.

7 mars. — Le paquebot d'Orient le *Tancrède*, arrivé le 23 à Marseille, nous apporte les nouvelles suivantes :

« Après le départ du dernier paquebot du 18 février, les nominations suivantes ont eu lieu :

« Yakoub-Pacha, gouverneur d'Andrinople, a été nommé au gouvernement de la Rumélie, et Saïd-Pacha, le beau-frère du sultan, qui était gouverneur d'Aïdim, a été nommé pour le remplacer à Andrinople.

« Saïd-Pacha est à son tour remplacé par Salih-Bey, qui remplissait les fonctions de defterdar à Aïdim.

« Ismail-Pacha a été nommé gouverneur de la province de Césarée et de ses dépendances.

« Mehemet-Aga a été nommé gouverneur des provinces de Hodjia, Hili et Castamoni.

« Derviche-Effendi a été nommé gouverneur civil du district de Aigha.

« Chakir-Effendi a été nommé defterdar à Aïdim, Emir-Effendi, qui était defterdar à Nissa, a été fait defterdar à Angora.

« Veli-Bey a été nommé defterdar à Sivas.

« Nourri-Effendi, defterdar à Andrinople, a été nommé à la même qualité à Koniah.

« D'autres nominations secondaires ont eu lieu, et l'on assure qu'il doit y en avoir encore d'autres. »

« M. Mavrocordato, ambassadeur d'Othon auprès de la Porte, est arrivé le 2 de ce mois par le bateau du Lloyd autrichien.

« On dit que les représentations des ambassadeurs des cinq grandes puissances, relativement à la nomination d'Omer-Pacha, comme prince de la Montagne, auront leur effet, et que le divan, qui veut pacifier la Syrie au lieu de donner à ses habitants des motifs de mécontentement, reviendra sur cette nomination. »

#### ANGLETERRE.

##### CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 21 mars.

Sir Ch. Napier a demandé si le gouvernement avait reçu de Beyrouth des dépêches relatives à la réunion, dans un but hostile, des Druses et des Maronites et au siège de cette ville. Sir Robert Peel a répondu que des dépêches avaient été reçues, mais qu'il serait mieux en état de répondre le lendemain.

La chambre, en comité de subsides, a continué la discussion sur le projet financier de sir Robert Peel qui a demandé si les débats se prolongeraient davantage cette nuit. La question ayant été mise aux voix, il y a eu 51 voix pour l'ajournement et contre l'ajournement 388.

Après une discussion assez animée, la chambre s'est divisée de nouveau sur une seconde demande d'ajournement. Il y a eu pour la motion 91 voix, contre 241.

Sir Robert Peel, s'étant levé de nouveau, a dit qu'il ne s'opposerait pas volontairement à l'ajournement des débats sur cette question. Il croyait la nation favorable à son projet, et qu'elle ne prendrait pas part à l'opposition qu'il avait rencontrée dans la chambre. Mercredi au plus tôt, il présenterait encore la question, et alors il presserait la clôture des débats. Il ne s'opposait pas à l'ajournement, mais il protestait contre le procédé dont on avait usé à son égard.

La chambre s'est ajournée à une heure et demie.

Dans la séance du 22 (mardi), sir Ch. Napier interpellera sir Robert Peel au sujet des dépêches reçues de Beyrouth.

Etude de M<sup>e</sup> Durand-Fornas, avoué, quai Saint-Antoine, n° 26, à Lyon.

### VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,  
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon  
du samedi neuf avril 1842,

## D'UNE MAISON DE CAMPAGNE

SITUÉE EN LA COMMUNE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON,  
LIEU DE FONTANIÈRES, n. 3,

avec fleurs et arbustes en vases et  
en caisses.

Sur la mise à prix de 45,505 fr. 50 c.

Cette propriété provient de la communauté d'acquêts qui a  
existé entre défunt M. Dominique Mielton et la dame Hélène-  
Félicité Fuchet, sa veuve, aujourd'hui épouse de M. Serdon.  
(2871)

Etude de M<sup>e</sup> Vignat, avoué à Lyon, quai de  
l'Archevêché, n° 29.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE ET SANS REMISE,

le samedi neuf avril 1842,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

## DIVERS IMMEUBLES Dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste Doney.

PREMIER LOT.

Une maison sise à Lyon, rue de la Boucherie-des-Ter-  
reaux, n. 9. — Mise à prix, ci . . . . . 150,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une maison de campagne à Saint-Rambert-  
l'Île-Barbe, avec bâtiments d'habitation et d'ex-  
ploitation, caves, pressoir, jardin, pré, verger,  
terre et vigne, le tout confiné, contenant un  
hectare 85 ares 60 centiares;

Un pré situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, de  
17 hectares 10 centiares. — Mise à prix, ci . . . 25,250

TROISIÈME LOT.

Une terre à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, joi-  
guant les fonds formant le deuxième lot, con-  
tenant un hectare 52 ares. — Mise à prix, ci . . . 12,000

QUATRIÈME LOT.

Une propriété sise à Rive-de-Gier (Loire),  
au lieu de Grozagnac, composée de bâtiments,  
jardin, pré, vigne et emplacement contenant  
un hectare 9 ares 15 centiares. — Mise à prix,  
ci . . . . . 12,000

Total des mises à prix, ci . . . . . 199,250 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1. A M<sup>e</sup> Vignat, avoué poursuivant, demeurant à Lyon,  
quai de l'Archevêché, n. 29, dépositaire d'une copie du cahier  
des charges;
2. A M<sup>e</sup> Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n. 162;
3. A M<sup>e</sup> Hodiou, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 25.  
(2935)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-  
PIERRE, n° 10.

### VENTE A L'AMIABLE,

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En détail ou en totalité,

## D'UN DOMAINE

Situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône),  
hameau des Greffières.

Le public est prévenu que, le mardi vingt-neuf mars mil  
huit cent quarante-deux, à midi, en l'étude et par le mi-  
nistère de M<sup>e</sup> Laval, notaire, il sera procédé à l'adjudication  
dudit domaine composé : 1° de bâtiments d'habitation et d'ex-  
ploitation, caves, pressoir et autres agrès en bon état; 2° d'un  
tènement de fonds de 5 hectares 48 ares 50 centiares avec  
600 arbres fruitiers et prises d'eau.

Pour visiter la propriété, s'y adresser au sieur Mathieu,  
et, pour traiter avant le jour de l'adjudication, même en dé-  
tail, de ladite propriété, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire, dépositaire  
du titre de propriété. (4887)

MÊME ÉTUDE.

Salle des criées des notaires de Lyon, sise quai et  
maison Saint-Antoine, n° 31, au 2<sup>e</sup>me.

### VENTE AUX ENCHÈRES

## CHATEAU ET DU PARC DE SAINT-PIERRE (Isère).

PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, ASSISTÉ DE  
L'UN DE SES COLLÈGUES.



Cette vente aura lieu le vingt-six avril  
1842, à midi, au pardessus la mise à prix  
de cent mille francs, et sera définitive.

Le château de Saint-Pierre, renommé  
par la richesse et l'élégance de son ar-  
chitecture, est très-bien agencé intérieurement et renferme  
un mobilier considérable.

Le parc, de la contenance de 4 hectares 82 ares environ, en-  
tourne le château et réunit l'utile à l'agréable.

Les bâtiments du grangeage ainsi que les écuries et re-  
mises sont à distance convenable du château.

Les personnes qui désireront visiter la propriété pourront  
s'y présenter le jeudi de chaque semaine, et, dans le cas où  
ce jour-là le temps serait pluvieux, le dimanche suivant, de  
dix heures à quatre heures. On pourra la visiter à toute  
heure pendant les trois jours qui précéderont celui de l'ad-  
judication.

S'adresser, pour prendre connaissance des titres de pro-  
priété, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 10,  
chargé de traiter à l'amiable s'il est fait des offres suffisantes  
avant le jour de l'adjudication. (4888)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-  
GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1<sup>re</sup> hypothèque,

A 4 1/2 pour 0/0 l'an,

## Capitaux de 50,000 francs et au-dessus.

S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, chargé du placement de diverses  
sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou  
ruraux à des prix avantageux. (5166)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N. 7.

### ADJUDICATION DÉFINITIVE

et sans remise,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> Coste,

le jeudi 7 avril 1842, à midi,

## DE DEUX MAISONS CONTIGUES,

Situées à Lyon, à l'angle de la rue de la Monnaie, de la place  
du Port-du-Temple et de la rue de la Préfecture,  
portant, sur cette dernière rue, le n. 1.

La première de ces maisons a huit ouvertures sur la rue  
de la Monnaie, une ouverture sur la place du Port-du-Temple,  
et sept ouvertures sur la rue de la Préfecture.

La deuxième de ces maisons n'a qu'une façade sur la rue  
de la Préfecture, où elle est percée de quatre ouvertures à  
chaque étage.

Chacun de ces immeubles est desservi par un bel escalier  
en pierre, et tous deux par une porte cochère, sur la rue de  
la Préfecture, où ils portent le n. 1, et par une grande cour  
où est une pompe; ils ont tous deux caves voûtées, rez-de-  
chaussée, entresol, plusieurs étages et greniers au-dessus.

Les états de revenu, les baux, les titres et le bref de la  
vente sont déposés à M<sup>e</sup> Coste, qui pourra faire traiter de gré  
à gré avant le jour indiqué. (4065)

MÊME ÉTUDE.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE,

le lundi 4 avril 1842, à dix heures du matin,

D'UN FONDS

## D'HOTEL GARNI,

Situé à Lyon, rue Pizay, n° 30,

Connu sous le nom d'HOTEL DE  
VENISE.

Cet hôtel, très-bien achalandé, se compose de vingt cham-  
bres dont deux à deux lits, salle à manger, cuisine, chambres  
de maîtres et de domestiques, caves, greniers et dépendances.

L'adjudication comprendra tout ce qui garnit l'hôtel en mo-  
bilier, neuf en grande partie, matériel, agencements et pro-  
visions, plus la clientèle et la garantie d'un bail de neuf années.

L'adjudicataire entrera en jouissance de suite; il lui sera  
accordé des facilités pour le paiement.

Cette adjudication aura lieu le jeudi quatre avril mil huit  
cent quarante-deux, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Vic-  
tor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, à la bougie éteinte,  
au plus offrant et dernier enchérisseur, sous les clauses et  
conditions du cahier des charges rédigé à cet effet, auquel  
est annexé un inventaire descriptif de tout ce qui sera com-  
pris dans la vente.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre con-  
naissance du cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Coste, ou, sur les  
lieux, au chef de l'établissement.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (4066)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MICHOD, NOTAIRE A LYON, N. 11, PLACE DES  
CARMES.

### A vendre,

A TROIS ET DEMI POUR CENT DE SON REVENU NET  
D'IMPÔTS.

## UNE BELLE TERRE AVEC CHATEAU,

Située à quelques heures de Mâcon, dans une des parties  
les plus riches du Charollais.

Prix : 525,000 francs.

A placer par hypothèque et sur des immeubles à Lyon  
ou dans l'étendue de l'arrondissement de Lyon.

Un capital de 60,000 francs qui sera  
disponible le 1<sup>er</sup> mai prochain.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Michod  
chargé de la vente de plusieurs autres propriétés de ville et  
de campagne. (4675)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE A LYON.

### A vendre pour cause de maladie,

Très-bel établissement de Bains  
ENTIÈREMENT NEUF,

Bien achalandé et dans un bon quartier.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Hodiou, notaire, rue Saint-Pierre,  
n. 23. (6637)

### A vendre de suite,

POUR LE PRIX DE 4,500 FRANCS.

JOLIE PETITE MAISON, composée de deux pièces au  
rez-de-chaussée et deux au premier, avec greniers, caves  
et jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> Guillard, notaire à Villeurbanne, ou à M.  
G. Bouvier, aubergiste audit lieu. (428)

### A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située rue Masson, 12, jouissant d'une  
belle vue, composée d'une maison bourgeoise, écurie et  
remise, terrasse et jardin fruitier, pouvant convenir à un  
établissement, quelconque ou à quelqu'un dans les affaires,  
vu le rapprochement de la ville. S'y adresser. (469)

(373)

### A céder.

ANCIEN COMMERCE DE BOIS DE CONSTRUCTION  
ET AUTRES, situé à Vaise, faubourg de Lyon, dans une  
position très-avantageuse. On donnera des facilités pour le  
paiement.

S'adresser à M. Vigezzi, marchand d'estampes, rue Saint-  
Dominique, passage Coudere, à Lyon.

(5514)

### A vendre.

UN CABINET PORTATIF VITRÉ, propre pour un jardin  
ou loge de portier.

S'adresser à l'ébéniste, quai de la Charité, n. 150.

### A vendre ensemble ou séparément.

FONDS D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE, avec fabrique  
de cierges et de chandelles. Ces deux fonds, bien achalandés,  
sont situés à Saint-Etienne en Forez, dans le quartier le plus  
convenable pour ce genre de commerce. On donnera toutes  
facilités pour le paiement, moyennant garantie.

S'adresser chez M<sup>e</sup> Lafayette, notaire, à Saint-Etienne, rue  
de la Loire. (289)

(489)

### A vendre pour cause de décès.

FONDS D'ÉPICERIE, MERCEURIE ET QUINCAILLERIE,  
bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, rue des Fossés,  
n. 15. S'y adresser.

### A vendre ensemble ou séparément.

UN JOLI PETIT CHEVAL CORSE, âgé de quatre ans,  
avec ses harnais et couvertures, le tout en très-bon état.  
S'adresser rue Lanterne, à l'Écu-de-France, à la Pension  
de Chevaux, chez M. Junieux. (496)

### A vendre.

FONDS DE MERCEURIE ET BONNETERIE, bien acha-  
landé, dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Lauri, rue  
Tupin, à côté la Halle de la Grenette. (471)

### A vendre pour cause de cessation de commerce.

FONDS DE FABRIQUE DE BRETÈLLES, galerie de  
l'Argue, escalier L, au 5<sup>e</sup>. S'y adresser. (465)

(5532)

### A louer de suite.

UN BEAU MAGASIN, ARRIÈRE-MAGASIN ET COUR  
COUVERTE D'UN CIEL-OUVERT, communiquant avec un  
GRAND APPARTEMENT au premier étage, situé dans une  
rue très-fréquentée, près la place des Terreaux.

S'adresser à M. Premillieux, rue Neuve, n. 12, de quatre  
à sept heures du soir.

### A louer en parties ou en totalité.

UNE USINE DE LA FORCE DE HUIT CHEVAUX,  
mue par eau; UN EMPLACEMENT propice à un tirage  
d'or; UN LAMINOIR et un TOURNEUR en cuivre ou en  
fer; CRÉPAGE, FOULONS et CARDAGE, etc.

S'adresser à M. Poitrasson, propriétaire de ladite usine sur  
le Rhône, quai de Reiz. (488)

### A LOUER

A la Saint-Jean prochaine.

## VASTE LOCAL

DE 40 MÈTRES DE LONGUEUR,

Carrelé, plafonné, très-clair, propre à tout atelier ou en-  
trepôt; de plus,

Un Appartement agencé de trois  
pièces;

Le tout situé à la Guillotière, rue de la Croix, 21.

Ledit local est à l'abri des inondations. — S'y adresser.  
(477)

### A louer.

DEUX ÉTAGES de vingt-quatre mètres de long sur douze  
de large. Ils peuvent être divisés à volonté et sont propres à  
toute espèce de grande entreprise. — Ils sont situés quai  
Pierre-Seize, 65. (5312)

### A louer.

UNE MAISON sur les bords de la Saône, près de la ville,  
ayant de belles eaux vives, propre à un établissement indus-  
triel.

S'adresser, pour plus amples renseignements, rue Saint-  
Benoît, n. 1, au 3<sup>e</sup>. (485)

(497)

### A louer de suite.

UNE JOLIE MAISON située à la gare de Vaise, près du  
moulin à vapeur, propice pour un hôtel destiné spéciale-  
ment à la marine.

S'adresser à M. Christeaux, place Saint-Georges, 3.

### A louer.

VASTE LOCAL, place du Port-au-Bois, n. 13, aux Brot-  
teaux, propice pour entrepôt de tous genres, atelier, liquo-  
riste, teinturier, etc., etc.

S'adresser à M. Laverrière, liquoriste, en face du pont  
Lafayette. (495)

### A louer.

MAISON DE CAMPAGNE fraîchement décorée, avec la  
jouissance de la promenade dans un grand clos, située à  
Oullins, n. 2, chemin du Collège.

S'adresser à M. Deschamps, pharmacien, rue Saint-Domi-  
nique, à Lyon. (490)

## HOTEL ET CAFÉ au Pré-aux-Cleres.

ON SERT A LA CARTE, A PRIX FIXE ET A VOLONTÉ.

Al'arrivée des Charpenne, sur le cours Vitton,  
et à la venue de la Guillotière.



Cet hôtel vient d'être tout décoré à neuf  
et divisé en salons de diverses grandeurs  
de dix à cent vingt couverts, propices à  
recevoir des sociétés pour baptêmes, ma-  
riages, etc.

On trouve à cet établissement une vaste salle d'ombrage et  
un pré propice pour jeu de boules. (5530)

### AVIS.

Voulez-vous conserver vos DENTS, celles même très-en-  
dommagées par la CARIE? Au lieu de vous fatiguer la bouche  
d'essences, d'acides, d'alcalis et autres spécifiques non  
moins violents que dégoûtants, ayez recours aux soins ha-  
biles, doux et consciencieux de M. Chambard, dentiste, rue  
Saint-Côme, 4, à Lyon.

Les dents perdues sont remplacées de manière que l'œil le  
mieux exercé ne les distingue pas des autres. (492)

### AVIS.

UNE DAME veuve de 45 ans désire se placer chez des  
personnes âgées, de l'un ou de l'autre sexe, comme femme de  
confiance, et pour faire en même temps le ménage ou servir  
de portière.

S'adresser chez Mme Cardarelli, rue Saint-Georges, 7, au  
2<sup>e</sup>me étage, entre une et deux heures. (493)

### Usine à Gaz de la Guillotière.

#### NOUVELLE BAISSE DE PRIX.

Coke pris à l'usine. . . . . 2 f. » c. les 100 kilog.

— rendu à la porte. . . . . 2 f. 25 c.

— rendu à domicile. . . . . 2 f. 40 c.

Goudron minéral. . . . . 3 f. » c.

On traitera de gré à gré pour les parties importantes.  
(5531)

### CLASSE DE MUSIQUE,

Rue de la Palme, 4, au 1<sup>er</sup>, à côté de la place Saint-  
Pierre.

ENSEIGNEMENT DE P. GALIN.

Le mardi de Pâques 29 mars 1842, ouverture d'un COURS  
COMPLÈT DE MUSIQUE VOCALE conduisant au chant per-  
fectionné ainsi qu'à l'étude de tous les instruments. — 150  
leçons tous les matins à six heures. — Prix : 5 fr. par mois  
d'avance.

La liste est ouverte de deux à quatre heures. (453)

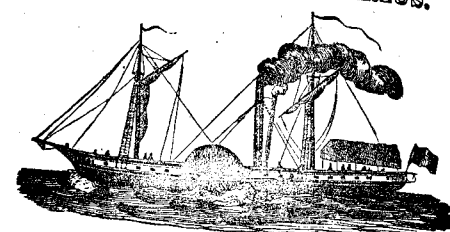
## CLASSES DE COMMERCE ET D'ÉCRITURE DE M. BEUTHAND.

EN 40 LEÇONS (prix : 50 francs). — Enseignement  
et COURS complet GARANTI de la TENUE des livres et  
PARTIES DOUBLES. — Nouveau cours le MARDI 5  
AVRIL prochain.

EN 20 LEÇONS (prix : 20 francs). — Réforme et  
CHANGEMENT de toute ÉCRITURE, si defectueuse qu'elle  
soit, en une BELLE EXPÉDITE de commerce. — LE RÉSULTAT IN-  
FAILLIBLE. — Voir les modèles exécutés journellement par le  
élève du professeur.

EN 40 LEÇONS (prix : 40 francs). — ÉCRITURE sul-  
fissamment RÉGULIÈRE et correcte ASSURÉE à celui qui  
n'aurait jamais touché la plume. — GARANTIE.  
CALCUL COMMERCIAL. — Cours en 35 LEÇONS. — Prix : 50 fr.  
Angle du QUAI DES CELESTINS, RUE D'ÉGYPTE, 2. S'  
adresser LE MATIN jusqu'à 9 heures et de 2 à 3 heures.  
(494)

## COMPAGNIE DU SIRIUS.



## LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.  
IL SE REND A AVIGNON  
en dix heures de marche.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire. Premières. Secondes.  
Avignon et Valence. 4 fr. 3 fr.

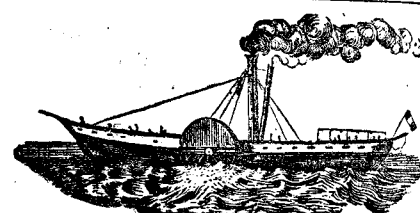
LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

### AVIS.

UN JEUNE HOMME, arrivant en cette ville et ayant  
sept à huit années de voyages, désire se placer en cette  
qualité pour les annages ou les épiceries. Il peut aussi être  
employé comme teneur de livres.

S'adresser chez M. Troillet, marchand de vins, grandrue  
Mercière, n. 34, sous les initiales M. M. (491)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIRONO,  
beaux bateaux à vapeur en fer,

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux  
du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, Premières. Secondes.  
AVIGNON et BEAUCAIRE. 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et  
FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à  
bord du bateau. (6581)

### AVIS.

Il a été perdu PLUSIEURS BAGUES A DIAMANTS, dont  
trois ou quatre solitaires roses et trois étincelles; TROIS  
BAGUES à entourage de turquoises avec milieu rose; QUATRE  
CHEVILIERES en or et avec rose.

S'adresser au bureau du journal. (5526)

## BATEAU A VAPEUR

DU 21 AU 31 MARS INCLUSIVEMENT,

## LES HIRONDELLES DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures du matin. (470)



## LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,